



Ministère chargé de  
l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

13/08/2018

Dossier complet le :

13/08/2018

N° d'enregistrement :

F09348PO 284

### 1. Intitulé du projet

Le projet consiste à entretenir le port de Cassis par dragage et gestion à terre des sédiments. Du fait de leur qualité, il est prévu de les évacuer en centre(s) de stockage adapté(s).

Cette opération est indispensable au maintien de la bonne exploitation du port par les usagers particuliers et professionnels.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Nom, prénom et qualité de la personne

M. WIRTH - Directeur des Routes et des Ports

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

4 4 7 9 3 9 7 5 2 0 0 0 3 9

Forme juridique Département

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
25. Extraction de minéraux par dragage marin ou fluvial.	a) Dragage et/ ou rejet y afférent en milieu marin : Les analyses antérieures ont montré des contaminations de sédiments ( supérieures à N1 et/ou N2) et de fortes teneurs en matière organique empêchant leur immersion. L'égouttage constitue une station de transit qui serait soumise à minima à un enregistrement au titre de la rubrique 2716 de la nomenclature ICPE (analyses à venir)

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à draguer les sédiments du port de Cassis et les évacuer vers un centre de stockage approprié. Un stockage provisoire des sédiments à terre sera réalisé sur le parking du Bestouan afin de les égoutter. Le parking est situé à 350-400m du port.

Trois sessions de dragage concernant différentes zones du port, sont prévues sur 10 ans avec un volume maximal par dragage de 6900 m3.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône souhaite réaliser les dragages d'entretien du port de Cassis. Ces travaux ont pour objectif, de retrouver des tirants d'eau adaptés au gabarit des bateaux qui exploitent le port (environ 400 : 360 bateaux liés à la plaisance et une cinquantaine dédiés au commerce et à la pêche).

Le port étant l'exutoire des eaux pluviales du bassin versant, il est soumis à un envasement progressif qui ne permet plus une bonne exploitation du port notamment par les vedettes de tourisme, les pêcheurs professionnels et les plaisanciers. Les incidences économiques comme les conséquences environnementales de cette accumulation de sédiments (eutrophisation de certaines zones du port) imposent un dragage rapide dans un délai contraint (hors période estivale).

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Pour chaque session de dragage, les sédiments seront extraits par dragage hydraulique et acheminés par conduite hydraulique dans des géotubes pour un pré-traitement (ressuyage). Un écran anti-turbidité au niveau de la zone de dragage sera installé afin d'éviter toute diffusion dans le milieu.

Les géotubes seront disposés au sein d'un bassin étanche sur le parking du Bestouan, localisé à 350-400 m de l'entrée du port (distance par la mer). Ils permettront le ressuyage des sédiments en quelques semaines (gain de temps par rapport à une décantation classique). Les sacs seront ensuite ouverts et les sédiments acheminés vers le(s) centre (s) de stockage ou de traitement approprié(s) une fois réalisées les analyses relatives aux critères d'acceptation dans les centres.

Les eaux d'exhaure issues du dragage et de l'égouttage seront rejetées dans le port ou le milieu naturel une fois décantées dans le bassin de décantation et/ou traitées. Leur qualité sera conforme à la réglementation (seuils de rejet R1/R2).

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

En collaboration avec la mairie de Cassis, des solutions de réduction des rejets dans le plan d'eau seront recherchées.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les caractéristiques du projet indiquent que la rubrique 4.1.3.0 de la nomenclature "Loi sur l'Eau" est concernée au titre du régime d'autorisation. Le projet est donc soumis à Autorisation Environnementale au titre de la police de l'eau et des milieux aquatiques.

Le projet est soumis à la réglementation ICPE (rubrique 2716 a minima relative à l'installation d'une station de transit non permanente - enregistrement).

Le parking du Bestouan est situé dans les sites inscrits "Frange du littoral de la Baie de Cassis (93113057)" et "Le port et ses abords (93113017)". Un dossier d'information devrait être transmis à l'ABF ainsi que les dossiers relatifs aux monuments historiques.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Environ 18 000 m3 de sédiments à draguer en 3 fois sur une surface d'environ 21 000m <sup>2</sup> Les géotubes seront installés sur une surface maximale de 1250 m <sup>2</sup>	

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Commune: Cassis

Point de départ: Port de Cassis

Point d'Arrivée: Parking du Bestouan

Dévolution définitive à préciser par l'entreprise désignée dans le cadre du marché des travaux (à partir des dernières analyses relatives aux critères d'acceptation dans les centres): ISD, ISND.

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 5 ° 3 2 ' 8 " - 22 Lat. 4 3 ° 1 2 ' 4 9 " - 79

Point d'arrivée :

Long. 0 5 ° 3 1 ' 4 9 " - 61 Lat. 4 3 ° 1 2 ' 4 7 " - 25

Communes traversées :

Cassis

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet est située en zone marine adjacente du Parc National des Calanques
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention de bruit dans l'environnement du Département des Bouches-du-Rhône de 2016 précise que la zone de projet n'est pas localisée à proximité des voies concernées.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le port de Cassis se situe dans le périmètre de protection (500 m) de deux monuments historiques l'Hôtel Désiré de Moustiers et la Fontaine des Quatre-Nations.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR inondation approuvé le 04/09/2001: le parking du Bestouan se situe en zone bleue (risque modéré d'inondation) et rouge (risque grave d'inondation). PPR Incendie: le parking du Bestouan se situe en zone B2 (l'urbanisation est possible sous réserve de prescriptions).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sédiments du port de Cassis sont contaminés d'après les analyses antérieures (cf. Annexe au Cerfa).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sites inscrits au Code de l'Environnement concernés sont "Le port et ses abords (93113017)" ainsi que "Frange du littoral de la Baie de Cassis (93113057)" notamment au niveau du Bestouan.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sites les plus proches sont : ZSC (à 400 m): Calanques et îles marseillaises-Cap Canaille et massif de grand Caunet ZPS (à 1 km): îles marseillaises-Cassidaigne
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet est située à 300 m (linéaire) du site classé "Cap Canaille, Bec de l'Aigle, leurs abords et le DPM correspondant".

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le dragage se fera par voie hydraulique. Donc de l'eau de mer sera aspirée en même temps que les sédiments.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sédiments seront extraits du milieu portuaire et acheminés vers des centres de stockage agréés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas déficitaire en matériaux mais extrait des ressources naturelles polluées pour les gérer à terre et améliorer la qualité du milieu.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les caractéristiques du projet n'engendrent pas d'impact direct sur les habitats et la biodiversité (dragage hydraulique, conduite flottante, rejet après décantation) ni indirect par le biais de la qualité de l'eau du fait des mesures prévues. Le projet améliore la qualité du milieu puisqu'il extrait des sédiments pollués susceptibles de diffuser dans le milieu naturel lors des déplacements des bateaux au sein du port et lors des événements pluvieux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'a aucune incidence sur le milieu terrestre. Aucune incidence sur l'eau n'est attendue du fait des caractéristiques du projet et des mesures prévues.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui par le risque inondation. Le planning final intégrera les périodes de risques d'inondation et le DCE prendra en compte l'ensemble des enjeux environnementaux. L'entreprise en charge des travaux prendra les mesures nécessaires pour éviter d'aggraver les inondations et mettre en sécurité les installations.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu de rejeter des eaux contaminés dans le milieu naturel et le projet sera réalisé en hiver, hors période de baignade. Le risque sanitaire est dès lors négligeable.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le transfert des sédiments ressuyés générera un trafic de camions sur la commune de Cassis jusqu'au centre(s) de stockage défini(s). La période hivernale et le parking du Bestouan ont été choisis pour limiter le trafic en centre-ville. Un itinéraire spécifique sera mis en place en concertation avec la mairie.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase chantier du projet n'est pas de nature à émettre des bruits particulièrement impactants. Néanmoins, les opérations de chargement des sédiments (réalisées à la pelle), depuis les sacs vers les camions-bennes après ressuyage, généreront du bruit pour les habitations alentour du parking.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les géotubes permettent de contenir les éventuelles odeurs des sédiments. Le taux de matière organique peut être génératrice d'odeurs lors des opérations de chargement des sédiments depuis les sacs vers les camions bennes. Les retours d'expérience de ce type d'opération dans d'autres communes (Martigues par exemple) n'ont pas montré de gêne à ce niveau. Néanmoins, des mesures seront mises en place si tel était le cas ( système de masquage d'odeurs à l'identique des centre de stockage des déchets ménagers par exemple).</p>
	<p>Engendre-t il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux seront réalisés de jour.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les eaux d'exhaure (ressuyage) seront rejetées dans le port ou le milieu naturel après vérification de leur qualité.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>voir ci-dessus.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Par définition, les sédiments marins sont considérés comme non inertes du fait de leur salinité. Les analyses antérieures ont montré la contamination des sédiments en métaux, PCB, HAP, TBT, dioxines et furanes. De nouvelles analyses sont prévues pour la réalisation du dossier d'autorisation environnementale. Mais il est attendu une contamination des sédiments.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les impacts sont temporaires (quelques mois en période hivernale 3 années non consécutives), exclusivement visuels, et concernent la présence de géotubes sur le parking du Bestouan et de conduites flottantes entre le port et le parking pour le passage des sédiments et des eaux d'exhaure.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux engendrera le déplacement des bateaux vers une autre zone de mouillage (à valider - celle de Port-Miou est envisagée à ce stade) pendant les opérations de dragage. Le parking du Bestouan sera interdit d'accès pendant toute la durée des opérations, c'est à dire hors période touristique. En phase exploitation, l'impact sera positif avec une exploitation du port améliorée et pérennisée.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les mesures d'évitement et de réduction sont les suivantes:

- L'utilisation d'une drague hydraulique pour limiter la remise en suspension des sédiments (MES),
- La mise en place d'un filet anti-turbidité autour des opérations de dragage et de rejet des eaux d'exhaure dans le port et/ou le milieu naturel (au large de la plage du Bestouan),
- Le traitement des eaux de ressuage (si besoin),
- Le choix de la période hivernale pour limiter les impacts sur la circulation au sein de la ville, le tourisme, le stationnement au niveau du parking du Bestouan, les activités balnéaires (plage du Bestouan et restaurant), les activités économiques et de plaisance du port (bateliers, voiliers, pêcheurs professionnels),
- La mise en place d'une conduite flottante pour drainer les sédiments jusqu'au parking et limiter les impacts sur la circulation routière,
- L'utilisation de géotubes pour limiter les impacts visuels et éviter les odeurs notamment pendant la période de décantation.

Les mesures de suivi concernent le suivi turbidité et les analyses physico-chimiques des eaux d'exhaure.

Voir annexe.

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet est déjà soumis à Autorisation Environnementale (AE) au titre de la rubrique 4.1.3.0 - Article R214-1 du Code de l'Envt. Cette AE, soumise à enquête publique, intégrera l'étude d'incidence environnementale qui devrait montrer qu'aucun impact n'est attendue sur l'eau, la biodiversité et les sites Natura2000 grâce à un inventaire marin de la zone du projet et aux éventuels dossiers de demande de dérogation aux espèces protégées et ICPE de la station de ressuage (rubrique 2716 a minima). Les aspects liés au Code du Patrimoine et aux sites inscrit au Code de l'Envt seront évoqués dans l'éventuelle étude d'impact incluse dans l'AE mais seront également développés dans des dossiers disjointes à cette autorisation (dossier Monument historique, dossier site inscrit). Il ne semble donc pas nécessaire que ce projet soit soumis à évaluation environnementale puisque l'ensemble des incidences potentielles du projet sera déjà étudié ainsi que les mesures ERC idoines nécessaires éventuelles.

#### 8. Annexes

##### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié :	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) :	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain :	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé :	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau :	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Les annexes 1 à 6 du cahier des annexes sont celles demandées par le CERFA. Les annexes 7 et 8 présentent les rapports d'analyses de la qualité des sédiments et les possibilités de gestion des sédiments (années 2010 et 2011). L'annexe 9 présente de façon synthétique le projet, le résumé des rapports des annexes 7 et 8, les enjeux, mesures et impacts prévisionnels du projet.

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

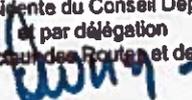
Tarville

le,

13/08/2018

Signature

Pour la Présidente du Conseil Départemental  
et par délégation  
Le Directeur des Routes et des Ports

  
D. WIRTH

